

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Le Département renforce son dispositif

Suite à l'annonce du passage au stade 3 de l'épidémie de Covid-19 et dans l'objectif de ralentir la propagation du virus, le Gouvernement a annoncé la fermeture des commerces non-alimentaires, des cafés, restaurants, cinémas... Seuls sont maintenus les services publics essentiels aux citoyens.

En conséquence, le Département fait évoluer son organisation pour prendre en compte ces nouvelles consignes nationales et protéger la population aindinoise, dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre.

- L'ensemble des sites du Département sont fermés au public.
- Seules les activités indispensables à la population et à la collectivité sont maintenues.
- Les Aindinois pourront se tenir informés via le site www.ain.fr et les réseaux sociaux du Département (Facebook, Twitter).
- Pour joindre les services de la solidarité ou de la MDPH, plusieurs solutions s'offrent aux Aindinois :
 - Le site www.ain.fr sur lequel ils pourront déposer une demande, une question, un message ;
 - Le téléphone :
 - > en appelant le **30 01**
 - > ou en joignant l'un des **16 Centres départementaux de la solidarité** :
 - CDS Croix Blanche - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 17 32
 - CDS Montrevel, 04 74 25 61 96
 - CDS Pierre Goujon - Bourg-en-Bresse, 04 74 45 02 66
 - CDS Nantua, 04 74 75 95 96
 - CDS Oyonnax, 04 74 81 20 20
 - CDS Valserhône, 04 50 56 02 67
 - CDS Belley, 04 79 81 34 27
 - CDS Gex, 04 50 41 54 62
 - CDS Ferney-Voltaire, 04 50 42 12 65
 - CDS Ambérieu, 04 74 38 59 66
 - CDS Lagnieu, 04 74 40 19 30

CDS Miribel, 04 78 55 30 71
CDS Châtillon, 04 74 55 36 70
CDS Pont-de-Vaux, 03 85 30 31 73
CDS St Didier-sur-Chalaronne, 04 74 04 04 09
CDS Trévoux, 04 74 00 48 23

Un rendez-vous pourra être proposé en cas d'extrême urgence.

Le Département assure durant cette période l'ensemble des prestations attribuées :
Prestation de Compensation du handicap, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Allocation Compensatrice pour tierce personne, Revenu de Solidarité Active, ...

Les agents du Département de l'Ain restent mobilisés pour accompagner les Aindinois sous une forme adaptée aux circonstances.

• **Dans les agences routières :**

Les patrouilles et les astreintes de viabilité hivernale (VH) sont maintenues. Des agents des routes poursuivront, en effet, la surveillance de l'ensemble du réseau routier.

Avec ces mesures renforcées, nous faisons appel à la responsabilité et à la solidarité de tous. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est primordial d'assurer le maintien des services publics indispensables aux Aindinois, tout en les préservant d'une éventuelle contamination. L'urgence est de limiter la propagation du virus. Je sais pouvoir compter sur le civisme de chacun, la solidarité et le sens des responsabilités des Aindinois pour respecter les prescriptions gouvernementales et départementales. L'Ain prend toute la mesure de l'importance de son engagement dans la lutte contre le Coronavirus. Il participe activement à l'effort national nécessaire pour freiner la propagation de ce virus.

Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain

CONTACT PRESSE